



Agence canadienne  
des médicaments et des  
technologies de la santé

# SCPUOM

## Projet des IPP du SCPUOM : foire aux questions

### Qu'est-ce que le SCPUOM ?

Le Service canadien de prescription et d'utilisation optimales des médicaments (SCPUOM) est un programme de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) – un organisme indépendant sans but lucratif financé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. En tant que programme pancanadien financé par Santé Canada, le SCPUOM favorise la prescription et l'utilisation optimales des médicaments dans le but d'améliorer les résultats pour la santé.

### Quel est l'objectif du SCPUOM ?

Dans l'ensemble des dépenses de santé, le coût des médicaments est l'élément qui augmente le plus rapidement, tandis que les données montrent que les médicaments ne sont pas toujours utilisés de manière efficace ou appropriée. L'utilisation optimale des médicaments est une priorité pour le système de soins de santé canadien et elle forme le noyau dur du mandat du SCPUOM.

Le SCPUOM identifie et promouvoit la pharmacothérapie optimale. Ses stratégies, outils et services sont destinés à favoriser l'utilisation des informations fondées sur des données probantes sur l'efficacité et la rentabilité des médicaments dans la prise de décisions par les prestataires de soins de santé et les consommateurs.

### Quels sont les deux premiers domaines prioritaires du SCPUOM ?

Le SCPUOM aborde en premier le sujet des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP). Le prochain domaine, actuellement à la phase de recherche, est la prise en charge du diabète.

### À ce jour, quels travaux est-ce que le SCPUOM a mené concernant ces premiers domaines de recherche ?

Grâce à la consultation des spécialistes et des intervenants, le SCPUOM a produit des rapports de pharmacothérapie optimale sur les inhibiteurs de la pompe à protons, y compris :

- un résumé des énoncés cliniques et économiques factuels
- des énoncés cliniques factuels (rapport scientifique complet)
- des énoncés factuels sur la rentabilité (rapport technique complet)
- un rapport sur la pratique actuelle
- une analyse des lacunes entre les données probantes et la pratique actuelle
- une analyse documentaire des interventions destinées à influencer sur la prescription des IPP
- un rapport sur la sélection des interventions fondées sur des données probantes

- des outils d'intervention fondés sur des données probantes destinés à influencer sur le comportement des prescripteurs et des consommateurs.

Le SCPUOM travaille actuellement sur notre prochain projet de pharmacothérapie optimale : la prise en charge du diabète. Les deux premiers secteurs d'intervention privilégiés relatifs à ce sujet sont les analogues de l'insuline à action rapide et les analogues de l'insuline à action prolongée.

### Quel était le domaine d'intérêt du projet des IPP ?

Le SCPUOM a abordé l'utilisation des IPP pour la prise en charge :

- du reflux gastro-oesophagien (GERD)
- de la dyspepsie
- de l'ulcère gastroduodéal (PUD)
- d'infections à *Helicobacter pylori* (*H.pylori*)
- de l'ulcère lié à la prise d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).

Plus particulièrement, les recherches du SCPUOM ont focalisé sur les domaines suivants :

- la thérapie à base d'IPP en double dose
- l'utilisation intermittente des IPP contre l'utilisation chronique
- l'approche « step up » (progressif) par rapport à l'approche « step down » (dégressif) (c'est-à-dire le passage de la gamme inférieure des IPP aux inhibiteurs des récepteurs H2 et le passage des doses élevées des IPP aux doses quotidiennes standards)
- l'équivalent clinique des IPP.

### Est-ce que les administrations ont fourni leurs commentaires sur le projet des IPP ?

Oui. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (F/P/T) ont demandé au SCPUOM de focaliser sur les IPP. Le Comité consultatif sur le SCPUOM, dont les représentants proviennent des ministères de la Santé F/P/T, et des organisations de la santé connexes :

- ont identifié un certain nombre de domaines d'intérêt pour le projet
- ont validé les lacunes entre les données probantes et la pratique actuelle
- ont établi la priorité des énoncés factuels
- ont identifié les messages clés pour les administrations
- ont fourni des conseils sur les outils d'intervention.

### Qui se charge de mettre en application les messages et les outils du SCPUOM ?

Les administrations sont responsables de la mise en œuvre des messages et des outils du SCPUOM. Les fournisseurs de formation médicale continue ainsi que les groupes et les individus qui dialoguent souvent avec les médecins, les pharmaciens et d'autres prestataires de soins de santé jouent également un rôle clé dans la mise en application des messages et des outils d'intervention du SCPUOM.

### Est-ce que le SCPUOM accordera du financement pour faciliter cette mise en application ?

Le mandat du SCPUOM est de fournir des conseils, des outils et des stratégies éprouvées afin d'améliorer la prescription et l'utilisation des médicaments. Le SCPUOM soutiendra les administrations et d'autres groupes aux vues similaires qui optent de mettre en œuvre les outils d'intervention pour la promotion de la pharmacothérapie optimale.

### Est-ce que les interventions du SCPUOM pour les IPP peuvent être adaptées pour répondre aux besoins particuliers d'administrations individuelles ?

Oui. Le SCPUOM, grâce au soutien à la mise en œuvre, travaillera directement avec les intervenants concernés par la mise en application des outils d'intervention du SCPUOM afin de répondre à leurs besoins uniques.

Par exemple, si une administration cherche à mettre en œuvre un outil éducatif du SCPUOM destiné aux patients, le SCPUOM l'aidera à adapter et à mettre en contexte ses messages clés, de sorte qu'ils soient plus pertinents pour les situations et publics cibles différents.

### Est-ce que les outils d'intervention pour les IPP seront évalués ?

Le SCPUOM s'engage à fournir du soutien d'évaluation aux administrations des soins de la santé à travers des groupes et des individus qui dialoguent directement de manière directe avec les médecins, les pharmaciens et d'autres prestataires de soins de santé. L'évaluation du projet des IPP couvrira la façon dont le SCPUOM a atteint ses objectifs. Les composants de l'évaluation comporteront la rétroaction des professionnels de la santé qui se servent de ces outils. Les commentaires reçus peuvent prendre la forme d'évaluations, de sondages de satisfaction ou de rétroaction générale sur la clarté et la valeur des messages du SCPUOM.

Les évaluations quantitatives plus complexes, y compris les incidences des interventions et des changements de politique de santé sur le comportement prescripteur, seront imposées par les administrations. Un cadre d'évaluation sera proposé dans le but d'aider les administrations à conceptualiser et à guider le composant d'évaluation quantitative. Le SCPUOM facilitera le rassemblement des groupes au sein des administrations pour soutenir l'évaluation des incidences.

### Qui devrais-je contacter si j'ai d'autres questions ?

Vous pouvez contacter le SCPUOM directement au : [compusinfo@cadth.ca](mailto:compusinfo@cadth.ca) ou au 613-226-2553.